



La Cour des comptes et le CNRS signent une convention de coopération et organisent leur premier colloque

COMMUNIQUÉ DE PRESSE – PARIS – 16 NOVEMBRE 2020

Pierre Moscovici, Premier président de la Cour des comptes, et Antoine Petit, président-directeur général du CNRS, ont signé, le 16 novembre, une convention de coopération scientifique et culturelle visant à engager une démarche de dialogue mutuel et à identifier les domaines et les modalités de coopération entre les deux institutions. La première initiative consiste en l'organisation du premier colloque scientifique de la Cour des comptes en partenariat avec le CNRS, le 8 décembre 2020, sur le thème « Recherche scientifique et action publique - Les sciences du numérique », en collaboration avec l'Inria.

Issue de la volonté de la Cour des comptes de créer des partenariats avec le monde du savoir et de la recherche, la convention de coopération signée le 16 novembre entre le Premier président de la Cour et le président-directeur général du CNRS marque une volonté commune d'échanges et de rapprochement. D'une durée de 4 ans, cette convention définit les modalités de coopération entre les deux institutions dans les domaines de la recherche, de la valorisation et de la formation. Il s'agit notamment pour la Cour d'établir un dialogue entre les différentes disciplines scientifiques et ses activités de contrôle, afin de bénéficier des dernières avancées de la science.

« Ce partenariat innovant avec la Cour des comptes s'inscrit pleinement dans la mission du CNRS de favoriser l'accès aux travaux et aux données de la recherche en le partageant en particulier avec les décideurs et les institutions publiques. Le CNRS, par sa pluridisciplinarité et l'apport des sciences humaines et sociales apportera son expertise scientifique aux travaux de la Cour. Il pourra bénéficier en retour de l'expérience de la Cour, de ses données et de sa grande culture d'audits. Je suis certain que le rapprochement de nos deux univers sera source d'échanges et de travaux très riches pour toutes celles et ceux qui y participeront, et donc bénéfique aux deux parties », a souligné Antoine Petit, P-DG du CNRS.

Pierre Moscovici, Premier président de la Cour des comptes, a pour sa part déclaré : *« Je me réjouis du rapprochement entre la Cour et le CNRS, concrétisé par cette première convention. Les deux institutions ont à y gagner. La Cour a besoin de s'ouvrir sur le monde de la recherche pour être plus utile encore aux pouvoirs publics. L'évaluation des politiques publiques, par exemple, doit faire appel à une grande variété de savoirs et de disciplines allant des sciences humaines aux sciences sociales, en passant par l'économie. Le CNRS pourra de son côté accéder à des données, des méthodes et une documentation utiles à ses chercheurs. Nos deux institutions ont beaucoup à prendre et à apprendre l'une de l'autre ! »*

.../...



Ces collaborations pourront prendre les formes suivantes :

- l'organisation conjointe de séminaires, d'ateliers thématiques, de colloques ou de conférences et en particulier un colloque biennal thématique « Recherche scientifique et action publique » ;
- l'échange d'informations et de documentations scientifiques et techniques ;
- l'accès à des données utiles pour la recherche ;
- le développement de la science ouverte ;
- l'organisation de formations dans les disciplines d'intérêt ;
- la mise en place d'un programme annuel de visites de laboratoires ;
- la production de publications conjointes ou de toute autre action de valorisation ;
- l'accueil de chercheurs et chercheuses ou de doctorants.

Contacts

Presse CNRS | Priscilla Dacher | T +33 1 44 96 46 06 | priscilla.dacher@cnrs.fr

Presse Cour des comptes | Étienne Chantoin | T +33 1 42 98 59 45 | presse@ccomptes.fr

